



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjointes
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETARE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



TARIFS PISCINE MUNICIPALE 2017 DANS LE CADRE DE « MON ETE A GRANDANGOULEME »
DELIBERATION N°2017/06 – 078



TARIFS PISCINE MUNICIPALE 2017 DANS LE CADRE DE « MON ETE A GRANDANGOULEME » DELIBERATION N°2017/06 – 078

Le dispositif « mon été à GrandAngoulême » a permis à un grand nombre d'enfants de bénéficier d'activités de loisirs nautiques l'été dernier, et ce sans discrimination par la gratuité accordée sans condition de ressources.

Suite au passage à 38 communes de Grand Angoulême, il est proposé de faire évoluer le dispositif « mon été à Grand Angoulême » permettant notamment la gratuité d'accès aux piscines de la Couronne et de Saint Yrieix pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus résidents dans l'une des 38 communes de Grand Angoulême.

Ce dispositif permettra un accès gratuit à la piscine de La Couronne les mercredis et dimanches toute la journée durant la période du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017 (excepté les 2 et 5 juillet 2017 : piscine ouverte l'après-midi seulement, conformément aux horaires d'ouverture à cette période)

Cette gratuité sera accordée sur présentation à la caisse de la piscine d'une carte à retirer dans l'une des 38 mairies de l'agglomération sur présentation d'un justificatif de domicile et d'âge ainsi qu'une photo de l'enfant.

Le règlement intérieur sera complété des éléments suivants :

En cas d'incivilités répétées, cette carte pourra être retirée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'ACCORDER la gratuité de la piscine communale aux enfants jusqu'à 12 ans inclus, dont les parents résident dans l'une des 38 communes du Grand Angoulême, et aux petits-enfants jusqu'à 12 ans inclus, dont les grands-parents résident dans la commune de La Couronne, les mercredis et dimanches toute la journée du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017 selon les conditions fixées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

